

FAIT PERTINENT
LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS, S.A.

Le principal actionnaire de Lleida.net lance un Plan de vente d'actions hors marché comme récompense pour son équipe

Le 28 mai 2018

Conformément aux dispositions de l'article 17 du Règlement (UE) n 596/2014 concernant l'abus du marché et de l'article 228 du texte refondu de la Loi du Marché des actions, approuvé par le RDL 4/2015 du 23 octobre, et des dispositions concordantes, ainsi qu'en vertu des dispositions de la circulaire 1572016 du Marché Alternatif Boursier (MAB) espagnol concernant les données à fournir par les entreprises en croissance, par la présente, LLEIDANETWORKS SERVEIS TELEMÀTICS S.A : (désormais "Lleida.net" ou "l'entreprise"), met à votre disposition les informations suivantes :

Le principal actionnaire de l'entreprise lance une opération de vente d'actions hors marché, dénommée « Plan Lleidanet 2018 », limitée dans le temps, la quantité et les destinataires. Le plan est une forme et objectif de fidélisation et récompense, adressé aux travailleurs de Lleida.net ainsi qu'à ses filiales, partenaires, fournisseurs et conseillers. Les caractéristiques du plan sont les suivantes :

- Limite totale de l'opération : jusqu'à 300.000 euros en actions
- Limite de temps : du 1er juin 2018 au 20 juin 2018, date d'exécution des ordres cumulés.
- Forme du contrat : Cola FIFO
- Gestionnaire du contrat : GVC Gaesco Beka
- Mode d'exécution du plan : à travers une opération spéciale
- Prix : Le prix est celui de la dernière vente aux enchères du 20 juin 2018
- La compensation sera effectuée par le principal actionnaire
- Avec l'achat des actions s'acquièrent également deux options d'achat du même nombre d'actions - le 20 juin 2019 et le 20 juin 2020 - au même prix que le 20 juin 2018, exécutables sous les conditions qui suivent :
 - Lorsque le prix des actions de Lleida.net le 20 juin 2019 est 50% supérieur au prix le 20 juin 2018.
 - Lorsque le prix des actions de Lleida.net le samedi 20 juin 2020 est 100 % supérieur au prix le 20 juin 2018.
- Conditions du plan :
 - o Conserver pendant 2 ans les actions acquises lors de cette opération
 - o L'acquéreur assume les frais de courtage et transfert de propriété.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos questions.

Cordialement,

À Madrid, le 28 mai 2018.